

## BILAN D'ACTIVITES 2005 & PERSPECTIVES 2006

La priorité de l'année 2005 a clairement été le démarrage des projets de développement économique. En effet, eux seuls peuvent à terme garantir à la Communauté de Communes les recettes nécessaires à la conduite des autres politiques de sa compétence. Parmi ces dernières, certaines ont cependant fait l'objet d'une première approche, de manière à répondre aux besoins les plus immédiats. En 2006, vient le temps de la réalisation. Les projets précédemment initiés devraient trouver leur aboutissement, en particulier les premières entreprises devraient pouvoir s'installer.

### 1. La priorité au Développement économique

- **Le projet de Parc communautaire d'activités** avance.

**Sur le site "Les Forts"**, après une année de négociation avec l'Association des Propriétaires et Exploitants des Villages du Drouais, la maîtrise foncière a pu être assurée sur une surface finale d'un peu plus de 11 ha. Une équipe de maîtrise d'œuvre travaille à la conception des aménagements de viabilisation (voirie, réseaux), dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale. Seront notamment recherchés l'intégration paysagère et la rétention des eaux pluviales. Les études de maîtrise d'œuvre devraient aboutir dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2006 et les travaux débiter au second semestre 2006.

**Sur le site "Les Merisiers"** dont l'emprise est estimée à 40 ha environ, les signatures de promesses de vente sont en cours.

- **Des opportunités**

La Communauté de Communes a acquis une nouvelle compétence en matière de développement économique. Elle lui permet d'intervenir sur l'implantation de toutes nouvelles activités économiques excepté dans les zones urbanisées, viabilisées ou en cours de viabilisation, en concertation avec la commune concernée.

Ainsi, la Communauté de Communes est-elle l'interlocuteur privilégié des entreprises qui recherchent un site d'implantation. Trois projets sont ainsi en passe d'aboutir.

La société Gamesa prévoit l'implantation à Germainville d'**un parc d'une douzaine d'éoliennes** de 2 MW chacune, au sud de la route nationale 12. Outre le revenu attendu de la taxe professionnelle, le parc éolien constituera un signal visuel d'identification pour le site du futur Parc communautaire d'activités. Le projet sera mis à l'enquête publique dans le 1<sup>er</sup> semestre 2006.

**L'entreprise Segurel** qui occupe 200 salariés habitants pour la plupart sur notre territoire, actuellement située à Maulette (78), distribue des marchandises alimentaires. Elle avait, pour ce faire, envisagé de se délocaliser sur Marchezais, afin d'agrandir ses locaux et elle avait pour ce faire acheté les terrains nécessaires. Après concertation avec les communes de Marchezais, de Broué et de Serville, ainsi qu'avec l'association de défense des riverains, le choix définitif du lieu d'implantation s'est porté sur le site du Parc communautaire d'activités. Les acquisitions foncières sont en cours de manière à permettre le début des travaux de construction de l'entrepôt avant la fin 2006.

La Communauté de Communes a acquis après préemption par la commune de Chérisy, l'ancien **bâtiment industriel des laboratoires Bouchara Recordati** de Dreux. D'une superficie de 1 373 m<sup>2</sup>, ce bâtiment est parfaitement situé en regard de la RN 12, il permet aussi des extensions sur l'un des terrains attenants, d'une superficie constructible de plus de 3 ha. Plusieurs candidatures à la location sont à l'étude. L'une d'elles privilégie une activité de service à l'artisanat et aux



habitants, nécessitant une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, de manière à soutenir la filière bâtiment et travaux publics et à répondre aux demandeurs d'emploi du bassin Drouais. L'implantation pourrait, si ce projet est retenu, s'effectuer dans le courant de l'année 2006.

## 2. Les réponses aux besoins immédiats

### ➤ Aménagement de l'espace

▪ **Le chantier de réhabilitation de la gare de Broué Marchezais** débuté octobre 2005 devrait se terminer avant la fin de l'année 2005 : 88 places de stationnement, un éclairage et des abris rénovés, un espace fleuri, rendront cet équipement très fréquenté, plus confortable.

▪ **L'acquisition du domaine de L'Aquaparc** a fait l'objet d'une procédure judiciaire devant le Tribunal de Grande Instance contre la Communauté d'Agglomération du Drouais. La Communauté de Communes souhaite en effet maintenir sur cet espace une activité de restauration. Le Tribunal a débouté la Communauté de Communes. Elle a décidé de ne pas recourir en appel. En effet, adhérente au Syndicat mixte du Plan d'eau de Mézières Ecluzelles (SIPEME) depuis 2004, la Communauté de Communes souhaite maintenant privilégier la réalisation de projets avec ses différents partenaires. Elle participe d'ailleurs à une étude de positionnement des activités touristiques, à l'échelle du Pays Drouais et accompagnera le SIPEME, dans sa démarche de réhabilitation et de maintien des berges. Un diagnostic sera posé d'ici la fin 2005 et un programme de travaux débutera en 2006.

▪ **Le périmètre d'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)** a été arrêté par le Préfet. Cependant, le financement demandé à la Région n'a pu être obtenu, la taille de territoire ayant été jugée trop petite. Une proposition de démarche conjointe sera faite aux autres communes du canton d'Anet, également concernées par l'effet "zone dortoir", propre à notre territoire.

### ➤ Education loisirs sports et culture

▪ **Vers un transfert de compétence en matière d'accueil des enfants et des jeunes ?**

En 2005, ont été évalués les coûts des services d'accueil existants pour les enfants et les jeunes (centres de loisirs, accueil périscolaire). Les coûts des services à créer sont à l'étude. Un choix définitif pourrait être arrêté début 2006. L'objectif fixé serait de transférer les compétences nécessaires début 2006, en vue de mutualiser la gestion des services existants et de signer avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocation Familiale et Etat), des contrats. Ceux-ci permettraient d'obtenir des financements sur les nouveaux services.

▪ **Les travaux du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance** ont permis d'engager deux actions :

- **Produire auprès des écoles et des collèges du territoire et desservant le territoire, une liste des outils pédagogiques et des acteurs de la citoyenneté ;** Ces acteurs peuvent depuis la rentrée 2005, intervenir au sein des écoles et collèges dans le cadre du projet d'établissement ou d'école, à la demande des enseignants ;

- **Effectuer un diagnostic de prévention spécialisée** durant l'année 2006 ; Cette étude financée à 20 % par la Communauté de Communes et menée par le Conseil général, afin de mieux connaître le besoin d'accompagnement éducatif des jeunes confrontés à la délinquance de passage (trafics de stupéfiants, d'objets et de véhicules volés...).

### ➤ Autres actions

▪ **Le site Internet** de la Communauté de Communes [www.lesvillagesdudrouais.com](http://www.lesvillagesdudrouais.com) destiné aux habitants, aux nouveaux arrivants, aux créateurs et chefs d'entreprises, à la clientèle touristique, est opérationnel depuis mars 2005. Il donne les informations pour mieux connaître le fonctionnement, les actions et les décisions de la Communauté de Communes, les services publics et commerciaux existants dans les villages, les activités artisanales, l'offre d'activités sportives et culturelles, l'offre de terrains et de bâti pour les entreprises, les sites et les équipements touristiques.



Site Internet page d'accueil  
© 2004 Dominique Hermier - ateliers15.com

▪ **La mise en place de services aux personnes âgées** n'a pu être étudiée cette année, faute d'avoir pu recruter un enquêteur compétent pour recenser les besoins. Cette action sera reconduite en 2006.

▪ **La mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)** au niveau communautaire est à l'étude. En effet, plusieurs communes qui disposent de secteurs d'habitation non desservis par réseau d'assainissement collectif seront à partir de 2006, contraintes par la loi, de contrôler les installations privées. La mutualisation de ce service apparaît comme la plus économique. Après transfert de compétence, la Communauté de Communes pourrait dans le courant de l'année 2006, réaliser le diagnostic des installations privées existantes, puis organiser leur contrôle périodique.